Programme Altern'Anse

Comment limiter la distribution de sacs à usage unique sur le territoire du SIVED ?

- Rapport synthétique -

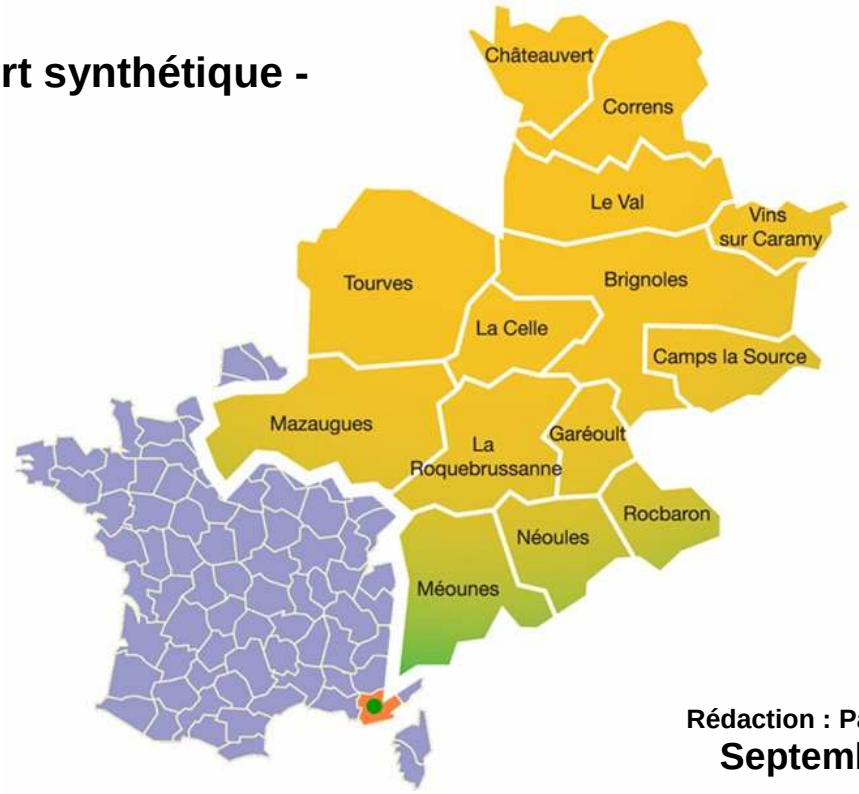

Rédaction : Pascal Mayol

Septembre 2006

Programme Altern'Anse vers des alternatives aux sacs jetables et suremballages

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets dans le Centre Ouest Var (SIVED),
1 Place de la Liberté, 83136 Néoules - Tél. 04 98 05 23 53 - Fax : 04 98 05 23 56 - sived@sived83.com
www.sived83.com – www.alternanse.com

Ce document est une synthèse vulgarisée du rapport d'étude complet :

MAYOL P., DARMUZEY T. & GAMBAIANI D. (2006) – *Comment limiter la distribution de sacs à usage unique sur le territoire du SIVED ? Diagnostic socio-économique et écologique de la problématique ; résultats de la consultation des commerçants et des consommateurs ; propositions préliminaires de gestion*. Rapport réalisé par Ecoscience Provence pour le compte du SIVED. 77 p. + annexes.

Pour connaître les sources des valeurs et des arguments avancées, le détail des calculs et des statistiques et bien d'autres précisions non rapportées ici, merci de consulter le rapport complet disponible sur www.alternanse.com et www.ecoscienceprovence.com

Préambule : Terre à usage unique ?

Alors que nos pochettes au crissement si familier nous rendent fidèlement service depuis tant d'années, voilà que, tout à coup, il ne fait plus bon laisser trainer ses anses lorsqu'on est un sac plastique !

Mais que se passe-t-il en ce début de XXIème siècle pour qu'une telle suspicion s'abatte sur nos gentils sachets ? Cela viendrait-il d'un grand « ras le bol paysager » ? Sans doute. Mais même si certaines décharges à ciel ouvert, tristement célèbres, décorent abondamment les arbres alentours (d'aucuns préfèreront accuser le Mistral !), les nouveaux dispositifs de traitement collectif des déchets devraient mettre un terme à cette pollution visuelle. Certes, les comportements individuels ne sont pas soumis aux mêmes normes que nos centres d'enfouissement technique. Quelques énergumènes auront donc le loisir de continuer à colorer le Caramy de ces jolies pochettes, au grand désespoir des instances touristiques locales. Mais s'il s'agissait de *la* problématique, il suffirait donc, comme cela est quasi systématiquement proposé par nos concitoyens, de remplacer le plastique par un autre matériau dit « biodégradable ».

Un tel dispositif reviendrait à laisser envisager que le fond du problème du « sac à usage unique en plastique » est « le plastique » et non pas « l'usage unique ». Notre mode de consommation non raisonné de ce produit (mais de combien d'autres, en partant des lingettes humidifiées jusqu'aux téléphones portables à 1 € ?) ne serait donc pas la cause de nos soucis puisque c'est le matériau qui est accusé (beurk, le plastique !). Est-ce bien là la vérité ? Pouvons-nous raisonnablement penser que nous pourrons fabriquer de manière toujours plus croissante des milliards de produits toujours plus jetables ? Dans la finitude de notre monde, est-il envisageable que notre consommation exponentielle ne porte pas irrémédiablement préjudice au système Terre dont nous dépendons ?

Telle la mer cachant la partie immergée de l'iceberg, le manque d'informations sur le sujet masque la véritable source de pollution liée aux produits à usage unique : la surconsommation de ressources naturelles et les pollutions sournoisement engendrées dès le stade de leur fabrication. Les déchets produits par notre mode de consommation du « tout jetable » ne perturbent aujourd'hui de manière visible que notre paysage (il suffit de nettoyer avant l'arrivée des touristes), tuent quelques malheureuses tortues en quête de méduses (et alors ?) ou polluent simplement nos nappes phréatiques (qu'importe, y'à de l'eau potable au robinet ou en bouteille !). Ce qui semble parfois n'être qu'un feu de paille tout juste bon à agiter quelques écolos barbus nous ébloui en réalité au point de nous cacher des lois fondamentales : celles de la physique !

Le réchauffement climatique lié à la combustion accrue de ressources fossiles (utilisées notamment pour la fabrication des sacs jetables, qu'ils soient en plastique, en amidon ou en papier) et la décroissance prochaine de la production pétrolière (d'ici 5 à 30 ans selon les pétroliers) nous propulsent droit vers un avenir qui reste difficile à prévoir pour trois raisons :

La première tient au fait qu'aucun homme n'a jamais connu une augmentation de la température moyenne de la planète telle que celles prévues par les modèles climatiques : quatre à cinq degrés pour le scénario le plus souvent évoqué. Cet ordre de grandeur vous parle peu ? Pensez alors que 4℃, c'est ce qui nous sépare de la dernière période glaciaire où, les pieds sur la maigre steppe gelée du permafrost, vous n'auriez certainement pas songé à prendre un bain à La Ciotat, même au cœur du mois de juillet ! Ainsi, pour les géologues, 4 à 5 degrés de plus pour la moyenne planétaire, c'est tout bonnement un changement d'aire climatique. La seconde raison est d'ordre temporel : ce bouleversement thermique est prévu d'ici à 2100, là où la nature laisse traditionnellement plusieurs milliers d'années à la vie pour s'adapter à de telles variations. C'est donc à un véritable choc climatique auquel nous devons nous attendre plutôt qu'à une simple histoire de couvertures en moins sur le lit…

La troisième raison, enfin, est à mettre au crédit de la diminution imminente des capacités de production pétrolière mondiale, à l'heure où tout autour de nous est furieusement dépendant de l'or noir (depuis nos habits, nos aliments, en passant par nos déplacements, et jusqu'à l'intégralité de nos activités économiques et donc de nos salaires). Quelles vont-être les conséquences d'un approvisionnement qui va irrémédiablement et durablement devenir insuffisant ? Aucun de nos contemporains ne peut vraiment nous le dire car aucun n'a vécu telle situation. Nos seules références historiques, celles qui pourraient nous donner un maigre aperçu de la panique occasionnée, concernent des évènements brefs et toujours réversibles mais qui, malgré tout, ont largement leur part de responsabilité dans les grands conflits du XXème siècle…

Aussi difficile à prévoir que soit cet avenir, les chercheurs, ingénieurs, économistes et sociologues qui planchent sur la question (et qui crient pour qu'on les entende !) nous expliquent néanmoins que les effets conjugués de ces trois éléments n'auront rien d'une promenade de santé. En continuant sur notre insouciante lancée, il est plutôt envisageable, sinon probable, que cet avenir soit climatiquement, socialement et économiquement si chaotique que, sur une population mondiale atteignant 6 milliards d'hommes (9 milliards en 2050), parler de plusieurs millions de morts est tout sauf exagéré. Pire ! Nous sommes drogués au pétrole au point de ne pas voir arriver l'overdose annoncée : la sortie du rêve d'un monde infini et jetable dans lequel nous sommes plongés depuis tout juste trois générations risque fort de s'amorcer brutalement dans seulement… quelques décennies ! Il ne s'agit donc pas d'un avenir lointain pour lequel nous aurions le temps de réfléchir plus tard, mais bien d'un futur proche qui concerne directement les êtres qui nous sont chers. Et tordons enfin ici le cou à une idée reçue : les énergies renouvelables ne nous permettrons pas de « continuer comme si de rien était » compte tenu du niveau de consommation énergétique actuel et sans cesse croissant. A titre d'exemple, il faudrait semer l'équivalent de la superficie de l'hexagone en colza si tous les français souhaitaient rouler au biocarburant !

La marge de manœuvre est donc réduite mais elle porte un nom : le changement progressif mais profond de notre mode de vie. C'est un impératif, du moins pour ceux qui, en plus de leur attachement à leur mode de consommation, sont aussi attachés à leurs enfants. Certes, le sevrage volontaire s'annonce difficile. Mais il sera sans aucune mesure avec celui que nous imposera la physique si nous ne prenons pas les devants rapidement. Dans un cas comme dans l'autre, nous n'avons donc pas vraiment le choix, si ce n'est celui de l'anticipation pour une transition plus douce et plus équitable[1].

La diminution des sacs à usage unique est un élément fort pour amorcer un tel changement. Nos prédécesseurs ont rappelé la vertu de l'exemple en Corse, sur l'île de Ré ou à La Ciotat. Soucieux de continuer dans ce sens et d'expérimenter la diminution des « comportements jetables » dans le Var, le SIVED, ses 14 communes et ses commerçants ont choisi, au travers d'Altern'Anse, de contribuer à ce que, demain, nos enfants soient aussi heureux en Provence que ce que nous le sommes aujourd'hui.

Remerciements

Le SIVED remercie les organismes et personnes suivants pour leur essentielle contribution : les commerçants et habitants du SIVED, les élus et les personnels des 14 communes concernées par l'étude, l'ADEME PACA, le Conseil Général du Var, le Conseil Régional PACA, Eco-Emballages et La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

[1] Pour plus de détails, nous vous renvoyons au livre de Jean-Marc Jancovici (Ingénieur Conseil auprès de grandes entreprises de l'Etat) et Alain Grand Jean (Economiste) : « Le plein s'il vous plaît ! La solution au problème de l'énergie », paru chez Seuil en 2006.

SOMMAIRE

Introduction 5

1. Que sait-on au juste des sacs à usage unique et de leurs alternatives ? 11

2. Vous et les sacs « sortie de caisse à usage unique » 15

A. Avons-nous bien participé au programme Altern'Anse (et que peut-on gagner) ? 15

B. Combien de sacs de caisse sont distribués dans le SIVED ? Combien ça coûte chaque année ? Est-ce moi qui paye tout ça ? 15

C. Sommes-nous vraiment prêts à remplacer nos 3,8 millions de sacs par des procédés réutilisables et respectueux de l'environnement ? 16

- *Du côté de la Grande Distribution, la réponse est très clairement oui* *16*
- *Du côté des Commerces de Proximité le constat est globalement favorable mais plus mitigé* *17*
- *Du côté des commerces ambulants, on semble aussi prêt à jouer le jeu de la limitation des sacs jetables* *19*
- *Quant aux consommateurs du SIVED, ils sont franchement prêts à développer des alternatives* *19*

D. Supprimer les sacs « sortie de caisse », peut-être, mais avez-vous pensé… 19

- *… à tous ceux qui réutilisent leurs sacs plastiques en sacs poubelle ?* *19*
- *… aux organismes dont l'économie dépend de la vente de ces sacs ?* *20*
- *… aux autres types d'emballages jetables, à tous les autres produits jetables et polluants que l'on trouve dans le commerce et à ceux dont l'importation implique des consommations d'énergie incroyables ?* *20*

3. Limiter la consommation de sacs à usage unique sur le territoire du SIVED : c'est possible ! 21

A. Quelles sont les alternatives aux sacs jetables applicables dès 2007 ? 21

- *Choix prioritaire : le sac cabas réutilisable* *21*
- *Choix n° 2 : Le sac jetable en amidon végétal* *24*
- *Choix n°3 : Le sac jetable en polyéthylène NF Environnement* *24*

B. Que va contenir la Charte d'Application de 2007 ? 26

- *Pour l'organisme coordinateur* *26*
- *Pour les commerces* *27*

C. Et pour les commerçants forains ? 27

D. Ne peut-on pas aller un peu plus loin dès 2007 ? 27

E. Peut-on envisager d'autres perspectives à moyen terme ? 28

4. Conclusions 29

Introduction : Altern'Anse, pourquoi, comment ?

Selon les estimations de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), 12 à 15 milliards de sacs en polyéthylène (ou « sacs PE », plus communément appelés « sacs plastique ») ont été distribués en France en 2004, ce qui représente environ un sac chaque seconde ouvrée. Chacun d'entre eux a été fabriqué en quelques secondes, a été utilisé quelques dizaines de minutes et mettra de nombreuses années à se déliter. Les pollutions les plus connues du grand public concernent les impacts paysagers, les nuisances occasionnées à la faune marine ou encore les émissions de dioxines lorsque les sacs plastique sont incinérés au côté de déchets organiques. Au-delà de ces impacts « de surface », l'aspect « jetable » des sacs les implique aussi dans les dépenses énergétiques, l'épuisement de nos ressources fossiles, l'enrichissement de l'atmosphère en gaz à effet de serre et à la production d'ordures ménagères.

Bien qu'importantes dans l'absolu, ces pollutions peuvent néanmoins paraître peu significatives en comparaison à d'autres sources de pollutions. Faisons-nous l'avocat du diable : quinze milliards de sacs, c'est par exemple moins de 2 Kg de déchets par an et par personne, soit moins d'1% de l'augmentation de la production de déchets des 40 dernières années et 0,4% du poids total des ordures ménagères. Alors pourquoi se concentrer sur ce produit plutôt qu'un autre ?

Tout d'abord, l'ADEME souligne qu'il n'existe aucune action qui, à elle seule, réduirait la production de déchets de 10%. Ainsi, pour le cas du sac à usage unique, l'intérêt prioritaire qui lui est accordé peu se justifier par l'existence d'alternatives durables immédiates que la majorité des français sont prêts à utiliser (89% selon une enquête du CSA réalisée en 2005). **C'est donc le caractère jugé atteignable de sa forte diminution qui fait du sac un produit cible en tant que vecteur d'une consommation plus responsable. Mais il va donc de soi que cet acte n'a de sens que si l'on ne s'y limite pas !**

Si dès les années 90, des pays comme le Danemark ont développé des systèmes d'alternatives aux sacs jetables, la prise de conscience en France date de 1999 grâce aux actions de l'association « Les Amis du Vent » en collaboration avec les grandes surfaces de l'Île de Beauté. Depuis, plusieurs organisations non gouvernementales, relayées par des collectivités, ont marché dans le pas de leurs précurseurs corses pour consolider un projet désormais national de salut progressif des sacs plastique.

Cette démarche s'est vraiment emballée (!) depuis 2005, essentiellement sur la base d'actions volontaires. Tout en reconnaissant l'efficacité de ces actions, quelques bémols sont parfois à déplorer avec un retour en arrière pour certaines enseignes. Mentionnons par exemple le cas de certains magasins de la grande distribution qui, après avoir retiré les sacs jetables de leurs caisses, les ont à nouveau proposés à leurs clients sous la pression des « mécontents ». La clientèle prétextait en effet un choix « économique » du magasin, au détriment du service rendu au client. Ce cas vient démontrer l'importance des mesures d'éducation du public et les intérêts des démarches réalisées à l'échelle d'un territoire : elles limitent les pertes de clientèle dans la mesure où tous les magasins sont logées à la même enseigne (au sens figuré bien entendu !).

Dans une optique d'ancrage de la démarche au niveau national, le Gouvernement a voté, le 11 octobre 2005, un Amendement à la Loi d'Orientation Agricole qui se propose d'interdire « la distribution de sacs ou pochettes en plastique non biodégradable ». L'ADEME souligne que si cette démarche va dans le bon sens, elle ne doit pas faire oublier que c'est l'usage unique dont il faut se préoccuper, bien avant le matériau dans lequel est confectionné le sac.

Conscients de ces enjeux, le SIVED (Syndicat Intercommunal pour l'Elimination des Déchets dans le Centre Ouest Var) a choisi de s'intéresser à un projet de substitution des sacs plastique dès le mois de mars 2005, sous l'impulsion d'une association de conservation de l'environnement (Ecoscience Provence). Un Comité de Pilotage composé d'élus locaux, de représentants des administrations partenaires et d'experts s'est réuni pour la première fois en janvier 2006 afin de donner le coup d'envoi à la première phase de l'opération Altern'Anse. D'une durée de 8 mois, et fort des enseignements de ses précurseurs, ce programme a pour but de proposer des alternatives aux sacs jetables dans le souci d'une intégration économique, sociale et écologique. Les corollaires de ce travail se définissent en ces termes :

✓ **Identifier la problématique locale** par un état des lieux de la distribution des sacs jetables « sortie de caisse » sur le périmètre du SIVED et le lancement d'une enquête d'opinion.

✓ Amorcer ou développer une **prise de conscience** chez les **commerçants et les consommateurs** sur la nécessité de développer des alternatives aux emballages jetables au regard de l'impératif de diminution des déchets ultimes, de la diminution des ressources fossiles et des impacts écologiques de leur sur-utilisation. En tant que produits phares de notre société de surconsommation, les sacs à usage unique constituent ainsi un **vecteur pour changer progressivement les comportements de consommation** sur la zone.

✓ **Définir des orientations** visant à la diminution progressive des emballages à usage unique (sacs de caisse en polyéthylène en tout premier lieu) sur les 14 communes du SIVED **en fonction des besoins** des commerçants et des consommateurs, des réalités locales, de la Loi d'Orientation Agricole et des différentes catégories de commerces (Grande Distribution, Commerces de Proximité et Marchés Forains ; produits alimentaires ou non alimentaires, …).

Pour mener à bien ce travail, tous les commerces de la zone ont été sollicités. Une large majorité a volontiers collaboré grâce aux implications suivantes :

✓ Les responsables ont répondu à un questionnaire d'enquête,

✓ Ils se sont fait le relais de l'information et de l'enquête auprès de leurs clients,

✓ Ils ont signé une **Charte d'Engagement** valable jusqu'à fin 2006. Cette Charte permet aux consommateurs d'identifier les commerces participant à Altern'Anse (via le label « Commerce Engagé »). En 2007, pour renouveler leur label, les commerces auront le choix d'adhérer à une seconde charte : la **Charte d'Application**. Celle-ci stipulera d'appliquer les mesures de gestion qui auront été choisies en concertation avec eux. Cette démarche en deux étapes (une première charte peu contraignante pour l'obtention d'un label, et une seconde, plus engageante, pour le conserver) est inédite et doit permettre de faciliter l'application et le maintien dans le temps des mesures proposées.

Signature de la Charte d'Engagement entre une commerçante et le SIVED

Soldé en août 2006, cette concertation doit déboucher sur des propositions permettant l'abandon progressif des sacs jetables sur les 14 communes du SIVED. L'application de ces mesures, prévue en 2007, constituera une seconde phase du programme.

Les commerçants et les consommateurs du territoire du SIVED sont des acteurs incontournables de ce projet qui se veut fédérateur et en phase avec les besoins et réalités locales. La concertation est notre credo dans l'approche et le protocole choisis. Cet esprit doit permettre à chacun d'exprimer ses idées, ses contraintes, ses besoins et ses craintes. Par ce biais, l'initiative Altern'Anse devient un projet commun construit depuis la base plutôt qu'une directive autoritaire imposée et centralisée.

La démarche que nous suivrons dans ce document de synthèse procède en trois étapes :

La première propose un recueil critique de nos connaissances sur les sacs plastiques et leurs alternatives. Elle précède une seconde partie qui présente les principaux résultats obtenus lors de l'enquête à laquelle vous avez participé. Enfin, sur la base de ces deux premières étapes, une troisième partie sera consacrée à des propositions pragmatiques pour diminuer les quantités de sacs à usage unique sur le SIVED ainsi que des mesures connexes à cette problématique.

1. Que sait-on au juste des sacs à usage unique et de leurs alternatives ?

Si le terme « polyéthylène haute densité » nous parle peu, c'est pourtant le nom du matériau que chacun d'entre nous a généralement entre les mains lorsqu'il tient un « sac plastique ». Si l'on s'accorde sur son côté pratique, on reconnaît aussi aujourd'hui que son aspect « jetable » et sa distribution non raisonnée sont la source d'impacts écologiques non négligeables. Il s'agit donc de remplacer nos bonnes vieilles pochettes plastique… mais par quoi exactement ?

De complexes études permettent d'évaluer toutes les pollutions liées à un produit, depuis sa fabrication jusqu'à sa fin de vie. On les appelle des Analyses de Cycles de Vie (ACV). Grace à elles, on peut aujourd'hui classer les sacs du « moins polluant » au « plus polluant » selon le tableau présenté sur la feuille suivante (sur le tableau, le « feu vert » indique que le sac est peu polluant et le « feu rouge » signale un procédé très polluant).

Il apparaît que, bien avant le matériau de confection, **c'est l'utilisation que l'on fait du sac qui va déterminer ses impacts sur l'environnement.** Ainsi, un sac utilisé de nombreuses fois n'a pas besoin d'être fabriqué à chaque utilisation et pollue donc moins qu'un sac jeté après un seul usage. **Limiter les pollutions passe donc par la réutilisation des sacs.**

Sur ce constat**, la principale alternative à préconiser en lieu et place de nos sacs traditionnels, est le sac cabas réutilisable** (« feu vert » sur le tableau de la page suivante), quelque soit le matériau de confection. Mais soyons réalistes, nous ne pourrons pas supprimer l'intégralité de nos sacs jetables. Pour les « incurables », il reste donc des **sacs biodégradables**[2] (« feu orange »), moins dommageables à l'environnement que nos sacs actuels en polyéthylène. **Dans l'absolu, ce sont là les seules alternatives recommandables : le sac cabas réutilisable en tout premier lieu et le sac jetable biodégradable en second lieu et uniquement en cas de réelle nécessité.**

Pourtant, au-delà de ces deux types d'alternatives, on en trouve bien d'autres sur le marché, et cela ne nous facilite pas vraiment la tâche… Entre le stress du travail, les courses à faire et les enfants à récupérer à l'école, on doit bien reconnaître qu'il n'est pas forcément facile au commun des mortels de trouver le temps d'assimiler les notions de biodégradabilité ou de polyéthylène haute densité. Alors si l'on rajoute à cela de nouveaux sacs aux terminologies commerciales aussi cavalières que « sac développement durable », « sac bio-fragmentables » ou encore « sac bio », autant dire que les choses se compliquent sérieusement… Ces produits sont constitués de polyéthylène dans lequel on a rajouté un additif leur permettant de se déliter sous l'effet combiné de la lumière et/ou de la chaleur. Qu'ils soient « fragmentables » ou « oxo-biodégradables »[3] (3ème « feu rouge » sur le tableau), leur biodégradabilité n'est toujours pas reconnue et beaucoup s'inquiètent des impacts écologiques et sanitaires des petites particules de polyéthylène ainsi libérées dans la nature… En résumé, et en l'état actuel de nos connaissances, ces sacs ne sont pas recommandables, d'autant plus qu'ils restent des produits jetables !

Ensuite, et cela aura sans doute surpris le lecteur, les sacs en papier (2ème « feu rouge » sur le tableau) ne sont pas non plus une panacée écologique ! Voilà en effet un parfait exemple d'idée reçue. Les Analyses de Cycles de Vie sont pourtant claires : malgré une dégradation rapide qui limite les impacts paysagers, le papier c'est 3 fois plus d'eau consommée, 2 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre, d'acidification de l'atmosphère et de production de déchets et 12 fois plus de risques de pollution (eutrophisation) de l'eau ! Dans l'absolu, la technologie du plastique est donc positive en matière d'environnement vis-à-vis du papier. Mais dans la pratique, le sac plastique s'est tellement multiplié qu'il a totalement et définitivement anéanti ses aspects positifs au regard du papier. Ce petit aparté permet de reprendre sur une notion déjà évoquée : le seul produit qui n'a pas d'impact sur l'environnement est celui qui n'est pas fabriqué ! Limiter les pollutions passe donc par la réutilisation des sacs. Et, pour revenir au papier, nous vous défions de réutiliser le sac dans lequel vous auriez déposé les pêches bien mures de votre maraîcher !

---

[2] La biodégradation est l'assimilation et la transformation biologique d'une matière par des microorganismes après une première de phase de fragmentation physique. Des résultats de cette action découlent une production d'eau, de dioxyde de carbone et de biomasse.

[3] Une analyse bibliographique réalisée sur la base de la littérature scientifique disponible sur les sacs « oxo-biodégradables » est proposée dans le rapport d'étude complet.

Enfin, rappelons qu'au-delà des sacs cabas, il existe bien entendu toute une panoplie de produits dont l'intérêt n'est pas négligeable. Du panier au chariot à roulettes en passant par les cagettes (pliables) qui s'adaptant au coffre du véhicule et jusqu'au sac à dos, ou au bon vieux filet, ce sont autant d'exemples tombés en désuétude qu'il s'agirait de remettre au goût du jour.

Au-delà des alternatives que nous venons de vous présenter, il existe toute une batterie de **mesures d'accompagnement** :

La concertation et la sensibilisation sont sans aucun doute des actions prioritaires. Elles permettent d'envisager des propositions qui répondent aux besoins des usagers et favorisent l'inscription de la démarche dans le temps. En parallèle, certaines enseignes mettent en application des mesures privilégiant les clients adoptant des pratiques de consommation durable. Les caisses vertes (caisses prioritaires réservées aux clients qui n'utilisent pas de sacs jetables), l'échange gratuit et à vie des cabas en fin d'usage ou encore l'adaptation des caddies de grande surface aux sacs cabas peuvent inciter les consommateurs à passer aux procédés réutilisables.

Un peu moins agréables**, les taxes environnementales** font aussi parti des outils pour limiter la consommation de sacs jetables. Elles sont couramment utilisées sur la base du principe « Pollueur = Payeur », il n'est donc pas surprenant que le sac mono-usage en plastique fasse régulièrement l'objet de taxes « vertes ». Ces mesures sont généralement très efficaces (réduction de plus de 90% des sacs distribués en Irlande en 1 an). Sans se substituer au travail de sensibilisation, elles participent cependant, dans un second temps, au travail pédagogique de modification des comportements de consommation. Dans la très large majorité des cas, ces taxes servent à financer des actions environnementales, y compris l'achat de sacs cabas. Mais à chaque médaille son revers : Appliquées de façon isolée et sans action de communication, de telles mesures sont forcément mal ressenties par les populations dont le pouvoir d'achat est modeste. D'autre part, une taxe « verte », dont les gains seraient attribués à des causes environnementales, pourrait être contreproductive en cautionnant l'idée que « plus je consomme, plus je protège l'environnement ». Elle peut toutefois servir à faciliter une transition plutôt qu'à financer « durablement » une action mais, dans ce cas, tout l'enjeu sera de réussir à communiquer efficacement ce message.

Enfin, arrivent les **mesures réglementaires**. Le lecteur qui a commencé cette page avec le sourire, se sera sans doute progressivement crispé, jusqu'à l'obtention finale et définitive d'un rictus tendu au cours de cette troisième partie… Rassurons-le en précisant que les mesures d'interdiction ne devraient intervenir qu'en dernier recours : dans le cas où les actions précédentes n'auraient pas porté les fruits escomptés ou pour des cas particuliers où tout autre recours serait inefficace. Une mesure réglementaire peut en effet constituer un frein à une démarche pédagogique. Rappelons qu'au travers des sacs mono-usage, c'est avant tout un changement progressif des modes de consommation qui est visé, sans quoi l'action n'a pas de sens. Une interruption brutale des habitudes, souvent mal perçue par les populations, est de nature à entraver cet accomplissement. Par ailleurs, devant la difficulté de supprimer tous les sacs mono-usage, seuls les sacs en plastique sont généralement visés par ces interdictions. Si ces mesures ne sont pas accompagnées d'actions complémentaires, on porte l'attaque sur le matériau et non pas sur son utilisation éphémère qui, rappelons-le encore et toujours, constitue la racine du mal.

Par son amendement du 11 octobre 2005, la loi d'Orientation Agricole devrait interdire l'utilisation et la distribution des sacs de caisse en plastique au niveau national. Nous remarquons qu'elle respecte le schéma défini plus haut puisque, d'une part, elle arrive à la suite d'actions de sensibilisation et d'actes volontaires réalisés depuis 2000 et, d'autre part, elle ne prévoit cette interdiction que pour le premier janvier 2010. Néanmoins, fixant ses objectifs sur les seuls sacs jetables en plastique, elle nécessite des actions locales pour la compléter et pour aider les commerçants responsables dans cette transition. Des approches réglementaires locales ont déjà été « testées » avec efficacité puisque certains départements (Alpes de Haute Provence, Mayotte) ont adopté un Arrêté Préfectoral visant à l'interdiction de la commercialisation des sacs de caisse en plastique sur leur territoire.

Parmi les différents types de sacs sur le marché, quels sont les moins dommageables pour mon environnement ?

	Type de sac et utilisation	Matériaux	Impact sur l'environnement	Comment le reconnaître et ne pas le confondre ?
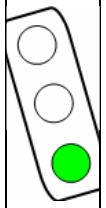	**Sac cabas réutilisable** Doit-être prioritairement utilisé, en lieu et place de tous types de sacs jetables.	**Polyéthylène** (produit pétrolier)	**Faible** si le sac est réutilisé une trentaine de fois et s'il est recyclé en fin de vie. Par rapport à un sac plastique jetable, le cabas c'est : • 5 X moins d'énergie fossile consommée, • 10 X moins d'eau utilisée, • 10 X moins de gaz à effet de serre émis, • 5 X moins de production de déchets solides.	C'est un sac en plastique plus épais que les sacs jetables. Confusion possible avec des cabas en polypropylène, plus néfastes à l'environnement. Le polypropylène présente un aspect « tissé » alors que le polyéthylène est « lisse ».
		Biomatériau (50% d'amidon végétal et 50% de produits pétroliers)	**Faible** si le sac est réutilisé une trentaine de fois et s'il est composté ou enfoui en fin de vie (sac biodégradable).	Ressemble au polyéthylène, mais la mention officielle «certifié OK Compost » empêche la confusion.
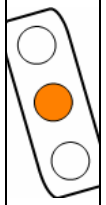	**Sac jetable biodégradable** Ne doit-être utilisé qu'en cas de réelle nécessité.	**Biomatériau** (50% d'amidon végétal et 50% de produits pétroliers).	**Important** car « l'usage unique » implique une reconduction des <u>pollutions à chaque fabrication</u> : • Consommation de ressources (eau pour les cultures, …), • Pollutions (pesticides et engrais, utilisation de gazole, production de déchets, …). Ce sac est biodégradable s'il est déposé en compost (ne doit pas être jeté n'importe où).	Attention : la mention « biodégradable » est parfois utilisée abusivement sur d'autres types de sacs plus néfastes pour l'environnement (sacs dits « fragmentables » ou « oxo-biodégradables »). Il s'agit de repérer le label « Certifié OK Compost » pour être certain que le sac est réellement biodégradable.
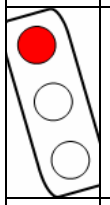	**Sac jetable plastique** Doit progressivement disparaître de nos habitudes (très polluant et interdit en 2010).	**Polyéthylène**	**Elevé** car l'usage unique implique une grande production de sacs et donc une augmentation des pollutions à la source. La marque NF Environnement permet toutefois de limiter certaines d'entre elles (pas de pigments polluants, d'où des sacs translucides) sans pour autant annuler les impacts de ces sacs jetables.	Sacs traditionnels, les plus courants aujourd'hui. Certains disposent de la marque NF Environnement.
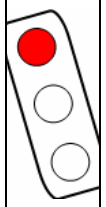	**Sac jetable papier** Il est faux de pensez que le sac jetable en papier est meilleur que le sac en plastique. Nous devons remplacer les sacs papier par des sacs cabas ou, à défaut, des sacs en biomatériaux.	**Papier**	**Très élevé** car l'usage unique implique une grande production et donc une augmentation des pollutions à la source. Par rapport à un sac plastique jetable, le sac papier c'est : • 3 X plus d'eau consommée, • 2 X plus de gaz à effet de serre émis, • 12 X plus de risque de pollution de l'eau ! • 2 X plus de production de déchets solides. En fin de vie, le sac papier n'est généralement pas valorisable en sac poubelle.	Aucune confusion possible.
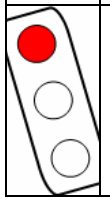	**Sac jetable fragmentable ou oxo-biodégradable**	**Polyéthylène dans lequel on ajoute un additif**	**Très élevé,** au même titre que les sacs jetables en plastique traditionnel. Avec la chaleur et la lumière, ces sacs se fragmentent en petites particules ce qui ne résout que le problème paysager. Ces sacs ne sont pas biodégradables et plusieurs spécialistes s'inquiètent de leurs impacts potentiels sur l'environnement et la santé.	On trouve souvent des appellations telles que sac « bio » ou « dégradable » pour ce type de produits. La possibilité de confondre avec des sacs réellement biodégradables (en biomatériau) est donc élevée ! Recherchez toujours la certification « OK Compost » qui atteste officiellement du caractère biodégradable d'un sac.

2. Vous et les sacs « sortie de caisse à usage unique »

A. *Avons-nous bien participé au programme Altern'Anse (et que peut-on gagner) ?*

Vous qui lisez ce rapport, vous faites peut-être parti des 600 personnes ayant renvoyé votre questionnaire d'enquête. Sur une population de 40 000 consommateurs[4], nous voilà en possession d'un échantillon tout à fait honorable pour ce genre d'enquête. Mais peut-être êtes-vous le responsable d'un commerce de la zone ? Alors là bravo ! Les taux de participation sont particulièrement conséquents puisque 75% des magasins de proximité ont participé à l'enquête et 61% ont signé la Charte d'Engagement, jouant ainsi le rôle de relais auprès des consommateurs. C'est encore plus manifeste pour la Grande Distribution : 13 des 14 magasins de la zone ont pleinement participé à Altern'Anse.

Taux de participation.

	Ont rempli le questionnaire	Ont signé la Charte d'Engagement
Consommateurs	600 (1,4%)	
Commerces de Proximité	120 (75%)	98 (61%)
Grande Distribution	13 (93%)	13 (93%)

B. *Combien de sacs de caisse sont distribués dans le SIVED ? Combien ça coûte chaque année ? Est-ce moi qui paye tout ça ?*

Notre enquête montre que, **chaque année, ce sont au moins 3,8 millions de sacs « sortie de caisse » qui sont distribués sur le SIVED (soit plus de 20 tonnes de plastique), pour un coût minimum de 130 800 € à la charge du consommateur !** Si ces valeurs sont déjà importantes, signalons qu'elles ne prennent en compte qu'un échantillon de commerces !

Sacs distribués dans le SIVED

	Nombre minimum	Coût minimum
Commerce de Proximité	**718 450**	**35 130 €**
Grande Distribution	**3 092 000**	**95 650 €**
Total	**3 810 450**	**130 780 €**

[4] On compte aussi les bébés et les enfants qui sont des consommateurs par procuration (papa et maman en savent quelque chose) !

C. *Sommes-nous vraiment prêts à remplacer nos 3,8 millions de sacs par des procédés réutilisables et respectueux de l'environnement ?*

Du côté de la Grande Distribution, la réponse est très clairement oui.

Le graphique suivant présente les intentions potentielles des commerçants de la Grande Distribution interrogés sur 4 alternatives aux sacs mono-usage. Il a été coloré pour une compréhension plus spontanée : en vert, c'est déjà fait ou tout à fait envisageable à court terme ; en jaune, ça peut se faire mais uniquement si tous les concurrents adhèrent à la démarche ; en rouge, c'est pas gagné !

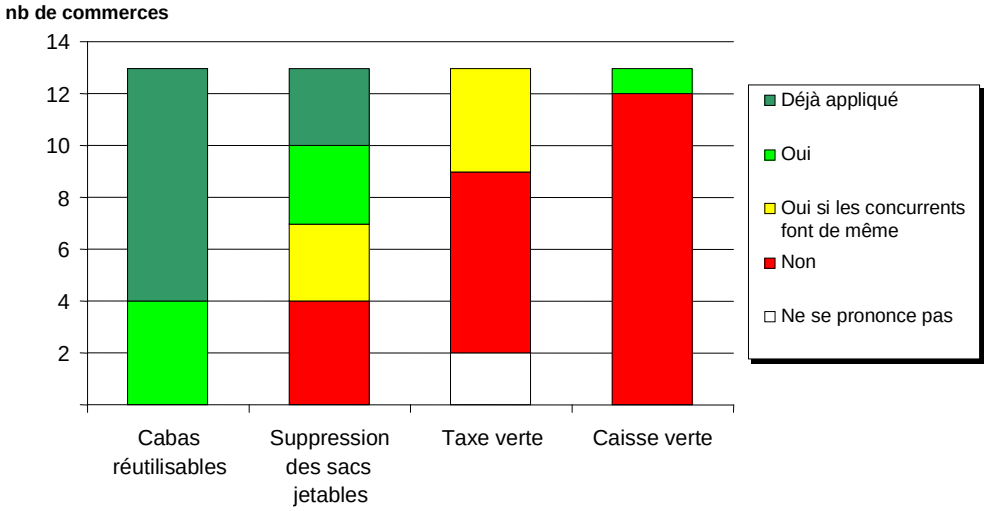

Déclarations d'intention des représentants de la Grande Distribution.

La mise en place de cabas réutilisables ne posera aucun problème au sein des grandes surfaces à l'échelle du SIVED. Et pour être francs, ce constat n'est pas le résultat de notre travail de sensibilisation : les 2/3 des supermarchés diffusaient déjà des cabas avant même que nous ne mettions sur pied l'opération Altern'Anse ! Certes, la suppression pure et simple des sacs jetables, elle reçoit un avis bien plus mitigé, ce qui cautionne l'intérêt d'une diminution progressive, sous forme de compromis, plutôt qu'un arrêt brutal de la distribution. Ce cheminement est d'ailleurs amorcé puisque 3 des magasins de notre échantillon ne distribuent plus du tout de sacs, ce qui est conforme avec les valeurs connues au niveau national (16%). L'idée d'une taxe verte (faire payer les SUU) reçoit, *à contrario*, un avis clairement défavorable bien que 4 magasins sur 13 l'envisagent applicable si tous les concurrents la pratique également. Enfin, et c'est beaucoup plus étonnant, la caisse verte ne séduit qu'un seul des responsables interrogés. Un projet de caisses vertes généralisées à tous les commerces serait pourtant de nature à favoriser l'implication du public. Mais il n'en reste pas moins que chaque enseigne peu choisir ou pas d'appliquer ce principe sans remettre en question l'action globale de diminution des sacs à usage unique sur le territoire du SIVED.

Enfin, 10 des 13 Grande Surfaces interrogées limitent la distribution de sacs par un moyen simple : les sachets ne sont pas en libre service. Ils sont remis au client si celui-ci en fait la demande ou ils sont chargés par les caissier(e)s pour optimiser leur remplissage. Il est dommage que ces démarches soient peu valorisées. En effet, une communication sur ce thème améliorerait leur efficacité tout comme l'image des enseignes concernées. Altern'Anse devrait apporter des outils pour promouvoir ces engagements.

Du côté des Commerces de Proximité le constat est globalement favorable mais plus mitigé.

Les représentants des Commerces de Proximité interrogés sont majoritairement favorables à la mise en place de sacs cabas (environ 70%) dans la mesure où la gestion ne leur incombe pas. Néanmoins, environ 40% d'entre eux jugent une telle alternative inapplicable, ce qui va de pair avec le fait que 45% ne souhaitent pas supprimer les sacs jetables. On retient donc une prise de conscience globalement bonne (et de très nombreux responsables nous ont fait part de leur désir profond de trouver une solution pour supprimer ces sacs) mais il est clair que le degré de sensibilité est moins élevé que pour la grande distribution. Quant à la taxe verte, elle est loin, ici aussi, de faire l'unanimité, même si certains l'envisagent applicable sous conditions, dans les mêmes proportions que pour les cas de la grande distribution (25%).

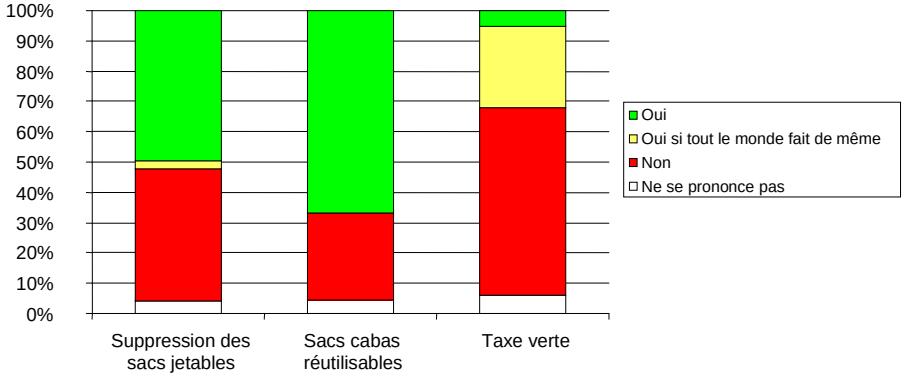

Déclarations d'intention des représentants des Commerces de Proximité.

Toutefois, ces résultats varient énormément en fonction du type de commerce. Nous ne nous aventurerons pas à les détailler dans ce rapport synthétique[5] mais nous rapporterons ci-après des éléments expliquant, pour partie, ces variations : des besoins spécifiques et des inquiétudes propres à chaque type de commerce qu'il s'agit de prendre en compte.

Les magasins d'alimentation, tout d'abord, sont de gros distributeurs de sacs (les quantités distribués représentent 21% de tous les commerces de proximité). Des exigences sanitaires ont souvent été avancées dans les inquiétudes liées à leur suppression. Mais soulignons que les produits vendus sont, dans la très grande majorité des cas, déjà emballés avant d'être déposés dans un sac « sortie de caisse » (cela coule de source pour une part de daube chez votre traiteur, mais c'est aussi le cas pour un pain au chocolat). A ce titre, un sac cabas propre, apporté par le client et destiné à ne recevoir que des produits alimentaires ne ferait-il pas l'affaire ? Aucune de nos recherches n'a permis de trouver une réglementation s'opposant à ce concept qui pourrait limiter significativement le nombre de sacs à usage unique. Mais il persistera sans doute un fond difficilement compressible de sacs mono-usage, notamment pour les produits frais et sensibles aux problèmes d'hygiène et à l'écoulement de jus. Pour ceux-là, les sacs en biomatériau, dont l'impact environnemental est limité, pourront venir à la rescousse mais ne sauraient, en aucun cas, se substituer de manière généralisée aux sacs jetables actuels.

Alors que les pharmacies, sont moyennement favorables à la suppression des sacs mono-usage, elles sont en revanche toutes disposées à utiliser les sacs cabas, et certaines d'entre elles proposent d'ailleurs déjà ce service[6]. Ce cas paradoxal montre une prise de conscience indéniable mais dont l'application se heurte à une inquiétude : l'opacité des sacs utilisée est destinée à respecter la confidentialité des achats. Mais en admettant que le patient tende au pharmacien son propre sac réutilisable, la confidentialité reste préservée ! Les pharmacies font donc partie des commerces où la diminution sensible des sacs mono-usage ne dépend que du degré d'implication du client !

Chez les magasins de cosmétiques, les commerces de textile (comprenant maroquiniers et équipements sportifs) ainsi que les bijoutiers, le sac jetable revêt un rôle plus traditionnel de service rendu au client (qui est de plus en plus conscient que ce n'est pas un service rendu à la nature !). Il constitue parfois aussi un écrin. Prenons le cas de la lingerie pour lequel les responsables nous ont

[5] Le lecteur pourra les trouver au sein du rapport d'étude complet.
[6] Malgré la bonne volonté des officines concernées, et en l'absence d'un dispositif étendu à tout le territoire, les résultats sont absents : le public boude ces sacs vendus à prix coutant.

confié se sentir obligés d'emballer l'achat dans un joli sac, quand bien même celui-ci est déjà dans une boîte ou du papier de soie. Ici ressort toute l'importance de sensibiliser le grand public, tout en donnant les moyens aux commerçants de proposer un sac plutôt que de le donner systématiquement. D'autre part, notre enquête a mis en évidence que les pratiques de consommation pour ces produits résultent souvent d'une démarche spontanée et non prévue par les clients. Or, ceux-ci se promènent rarement avec un sac réutilisable, tout du moins pour l'instant. Quoi que ? Sacs à main, bananes et autres sacoches n'en sont-ils pas ? Certes, ils sont souvent pleins à craquer mais ils pourraient constituer une bonne piste que nous développerons à la fin de cette synthèse.

Pour les magasins d'électroménagers et d'équipement du foyer, c'est le côté pratique et parfois indispensable d'un sac costaud qui est la source de déclarations d'intention pas franchement en faveur de la suppression des sacs jetables (65% s'y opposent). La mise à disposition de chariots auprès des consommateurs pour aller du magasin à leur véhicule ne pourrait-elle pas constituer une solution pour limiter l'utilisation de sacs ?

Pour les bureaux de presse et les tabacs, la marge de bénéfice est souvent réduite et les sacs que distribue le commerçant sont souvent fournis gratuitement avec les marchandises. Les responsables nous ont fait part de leur inquiétude s'il leur fallait prendre en charge des procédés biodégradables ou réutilisables. Mais la mise en place de mesures à l'échelle du territoire rendrait caduques ces inquiétudes : des alternatives sont tout à fait envisageables sans avoir à grever votre « budget emballage ». Vous ne devriez donc pas dépenser plus d'argent avec la suppression des sacs à usage unique. Par contre, tous les autres commerces pourraient en gagner (1 900 € en moyenne par an) ! Il serait alors légitime que cette économie se répercute auprès du consommateur (qui, généralement, paie le sac dans le prix de ces achats). Des propositions dans ce sens à la fin de cette synthèse.

Concernant l'aspect publicitaire du sac, force est de constater qu'il s'agit d'un souci redondant d'un nombre non négligeable des commerçants. Environ 60% d'entre eux utilisent en effet les sacs à cette fin, et beaucoup nous ont fait part de leur attachement à ce concept (seule l'alimentation générale n'est pas concernée). Si nous nous plaçons d'un point de vu strictement écologique, la publicité sur un produit jetable n'est pas des plus recommandables… Néanmoins, les faits sont là, et tout nous laisse penser qu'il sera difficile de changer les choses rapidement en l'absence d'une réglementation qui mettrait tout le monde sur un même pied d'égalité. En l'état actuel des choses, seul le commerçant peut décider, en fonction des réalités auxquelles il est confronté, si sa publicité sur un sac jetable est indispensable au point d'accepter d'être opposé à la notion de durabilité. Un petit rappel qui pourrait l'aider dans sa décision : le consommateur, soucieux de l'avenir de ses enfants, a déjà souvent sa propre réponse !

Notre enquête a aussi montré que les modalités de distribution des sacs sont plus strictes que pour la Grande Distribution puisque dans 68% des cas, c'est le commerçant qui remplit les sacs, évitant ainsi les risques de surconsommation. Il faut rajouter à cette valeur les 24% de commerces qui ne donnent un sac que sur demande du client. C'est donc 92% des Commerces de Proximité qui, par le mode de diffusion de leur SUU, sont déjà engagés dans une action de limitation de la consommation !

Du côté des commerces ambulants, on semble aussi prêt à jouer le jeu de la limitation des sacs jetables.

Nous ne détaillerons pas ici les intentions des commerçants ambulants interrogés sur les marchés de la zone, mais indiquons simplement que les résultats sont positifs puisqu'une large majorité est favorable à la suppression des sacs mono-usage, de même qu'à l'instauration de sacs cabas réutilisables.

Quant aux consommateurs du SIVED, ils sont franchement prêts à développer des alternatives réutilisables.

Habitant du SIVED qui lisez ce document :

- ✓ à **75%**, vous déclarez déjà limiter votre consommation de sacs par divers moyens,
- ✓ à **89%**, vous êtes prêts à utiliser vos propres sacs cabas dans l'avenir,
- ✓ à **62%**, vous souhaitez une suppression totale et définitive des sacs de caisse jetables et vous êtes 21% supplémentaires à approuver l'éventualité d'une taxe verte sur les sacs restants.
- ✓ Enfin, à **75%**, vous êtes prêts à participer au financement des alternatives à hauteur de 5 € par an et par foyer.

D. *Supprimer les sacs « sortie de caisse », peut-être, mais avez-vous pensé…*

… à tous ceux qui réutilisent leurs sacs plastiques en sacs poubelle ?

Une idée récurrente consiste à penser que la suppression des sacs de caisse va conduire à une plus grande consommation de plastique car nous allons acheter plus de sacs poubelle qu'aujourd'hui.

Indiquons tout d'abord que tous nos sacs de caisse ne finissent pas en sacs poubelle, pour les 3 raisons suivantes :

✓ Si tout ce que nous achetons intègre le sac lors de nos courses en famille, la partie de ce que nous consommerons ne s'y retrouvera pas quand il sera reconverti en contenant à poubelles. En d'autres termes, nous ne jetons pas autant que ce que nous achetons (et c'est heureux ainsi !).

✓ En effectuant un tri consciencieux, une partie encore de ce que nous avons acheté rejoindra les colonnes de tri ou les sacs et bacs spéciaux. Cette partie ne se retrouvera donc pas dans notre sac de caisse reconverti en sac poubelle.

✓ Enfin, une certaine partie de ces sacs devient inutilisable : lorsque l'anse s'est brisée sous le poids des trois litres de lait imbibant désormais votre moquette. C'est aussi le cas pour ceux qui ne rejoindront pas l'emplacement réservé sous l'évier pour préférer, par exemple, la fraîcheur du Caramy, …

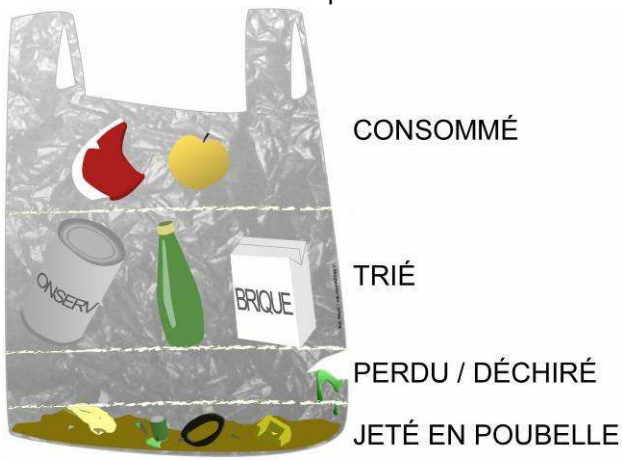

D'un point de vue quantitatif, nos calculs montrent que **les achats de sacs poubelle pour compenser la suppression des sacs de caisse ne se traduiront aucunement par une augmentation significative de la consommation de plastique.** Au contraire, la démarche pourrait même permettre d'économiser la matière[7] !

Enfin, gardons à l'esprit que la diminution des sacs plastiques s'inscrit dans une optique de diminution globale de nos déchets ultimes (et donc des besoins en sacs poubelles). La collecte sélective et le choix de produits non sur-emballés sont les moteurs de cette dynamique.

[7] Pour le détail des calculs, veuillez consulter le rapport d'étude complet.

… aux organismes dont l'économie dépend de la vente de ces sacs ?

Dans une approche globale prenant en compte l'économique, nous nous devions de considérer les distributeurs et fabricants de sacs à usage unique qui travaillent avec les commerces du SIVED. Conscients des problématiques environnementales et du fait que le SUU en plastique est condamné d'ici à 2010, les fournisseurs proposent désormais des alternatives. Nous avons identifié ces fournisseurs afin que chacun puissent être informés d'un éventuel appel d'offre pour un achat massif de procédés de substitution à l'échelle du SIVED.

… aux autres types d'emballages jetables, à tous les autres produits jetables et polluants que l'on trouve dans le commerce et à ceux dont l'importation implique des consommations d'énergie incroyables ?

Au-delà des « sacs sortie de caisse », nous avons pu identifier d'autres types d'emballages jetables, pris en compte à titre exploratoire. Les sacs en polyéthylène du rayon fruits et légumes de nos grandes surfaces représentent 23 000 t de plastique en France, à rajouter aux 66 000 t constituées par les « sacs sortie de caisse ». Le SIVED n'est pas épargné et, tout comme les sacs papier du primeur, il s'avère que ces emballages pourraient trouver des remplaçants à court terme.

Il existe aussi de nombreux films et autres barquettes (plastique, cellulose ou aluminium) utilisés dans le milieu alimentaire. Sans envisager une disparition totale de ces produits, des applications pourraient en diminuer l'utilisation de manière conséquente.

Ensuite, il nous faut faire un petit aveu nous sommes tous complices de la surproduction de déchets au travers d'un nombre formidable de produits sur-emballés. Pires, le caractère « jetable » de certains produits constitue un argument de vente (si, si, ça existe !). Prenons le cas des tristement fameuses lingettes imbibées de lotions aux applications diverses (on vous propose un choix extraordinaire, allant du démaquillage au nettoyage de la cuvette des toilettes…). Seize fois plus chères que l'entretien traditionnel, ces lingettes produisent 20 fois plus de déchets ! Quant aux piles jetables qui, malheureusement, finissent bien souvent avec les ordures ménagères, elles sont 1000 fois plus polluantes et 100 fois plus chères que des piles rechargeables (données prenant en compte le coût de l'électricité et du chargeur) ! Et les nouvelles capsules de café… à 77 € le Kg ! Mentionnons aussi le cas des téléphones portables : conçus pour durer 7 ans, ils ne sont utilisés en moyenne qu'un an ! Ces constats effroyables sont difficilement compatibles avec le message de durabilité que l'ADEME, le SIVED, les commerces engagés et bien des consommateurs ont pour tâche de diffuser…

Enfin, signalons aussi qu' « importation » rime souvent avec « consommation » d'énergie. L'homme est le seul animal capable de dépenser plus d'énergie pour la fabrication et le transport d'un aliment que ce que cet aliment va lui restituer ! Sans être doté d'une intelligence aussi développée que la nôtre, l'intégralité de la faune « sait » pourtant qu'une telle démarche, totalement opposée aux principes de la biologie, ne peut pas vraiment aboutir sur un évènement heureux… Pour bien comprendre l'impact du transport sur le cycle de vie d'un produit, prenons un exemple pertinent proposé par l'ADEME : l'énergie consommée en transport pour la production de chacun de nos yaourts aux pruneaux permettrait de faire rouler notre voiture sur 125 m ! Nous vous l'accordons, l'exemple du parfum « pruneaux » n'est pas des plus efficaces d'un point de vue pédagogique… Mais qu'attend donc l'ADEME pour nous fournir les mêmes calculs pour des yaourts à la vanille, à la fraise, ou mieux : des crèmes au chocolat !

Pour toutes ces problématiques, des propositions applicables à plus ou moins moyen terme, toujours progressives et soucieuses du respect des impératifs locaux, seront faites un peu plus loin.

3. Limiter la consommation de sacs à usage unique sur le territoire du SIVED : c'est possible !

La concertation mise en place 8 mois durant a permis des propositions concrètes exposées ici. Nous avons pu dégager une mesure générale (sacs cabas réutilisables) et d'autres mesures connexes qui respectent les réalités locales et les spécificités des groupements de commerces. Diminuer très sensiblement les quantités de sacs à usage unique semble tout à fait réalisable à court terme.

A. *Quelles sont les alternatives aux sacs jetables applicables dès 2007 ?*

Le tableau proposé sur la feuille suivante décrit les procédés de substitution retenus, leurs modalités de distribution ainsi que des pistes de financement.

Choix prioritaire : le sac cabas réutilisable

Cent pour cent de la Grande Distribution, 70% des Commerces de Proximité et 55% des Commerces Forains sont prêts à développer le cabas réutilisables. Le grand public semble suivre puisque 75% des consommateurs utilisent déjà de manière plus ou moins régulière ce genre de substitut et 80% se déclarent prêts à l'utiliser en lieu et place des sacs habituels dans l'avenir. La principale alternative que nous proposerons est donc naturellement le sac cabas réutilisable et échangeable à vie, dont les standards sont généralement donnés pour 25 à 30 l de contenance. Le matériau (polyéthylène ou biomatériau) reste à définir en fonction des dispositions financières et des possibilités offertes pour valoriser le sac en fin de vie. Selon les souhaits de la grande distribution, le dessin de ces cabas devrait être commun à tout le territoire (aux couleurs d'Altern'Anse) avec un message de sensibilisation clair et efficace.

Proposition de contenu pour le recto du cabas réutilisable

Proposition de contenu pour le verso du cabas réutilisable

A raison de 2 unités par personne, nous proposons que chaque foyer du SIVED puisse récupérer « gratuitement » ses cabas auprès de sa municipalité. Ces sacs multi-rotations devraient pouvoir trouver des sources de financement auprès des institutions compétentes telles que l'ADEME, le Conseil Général du Var, le Conseil Régional PACA ou encore Eco-Emballages et le FISAC.

Par ailleurs, rappelons que les ¾ des habitants du SIVED sont prêts à participer au financement de ces sacs dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas 5 € / an. Toutefois, il ne s'agira pas de faire payer le consommateur de manière directe, sans quoi le message risque d'être sérieusement inversé : sacs jetables gratuits et sacs cabas payant iraient à l'inverse de la notion du pollueur / payeur. Ainsi, une

telle ressource financière, si elle doit-être mise en place, pourrait prendre la forme d'une contribution complémentaire via les cotisations pour la collecte des déchets par exemple. En contre partie, les commerçants qui ne distribueront plus de sacs (ou qui auront limité leur distribution) devraient s'engager à répercuter leurs économies sur les coûts des produits en magasins. Ce point précis devra transparaître dans les campagnes de sensibilisation pour que le consommateur comprenne que ce qu'il paie pour les sacs réutilisables lui est déduit de ses achats en magasin. La solution opposée pourrait consister à ce que l'argent économisé par les commerçants soit directement attribué à l'achat de substituts aux sacs à usage unique.

Ensuite, au-delà de ces cabas subventionnés, chacun devrait pouvoir disposer d'unités supplémentaires en cas de besoins. Celles-ci pourraient être vendues à prix coûtant[8], en mairie ou auprès de la Grande Distribution. Nous avons vu que les Commerces de Proximité sont moins enclins que la grande distribution pour gérer des stocks de sacs cabas pour des raisons logistiques. Ainsi, pour eux, la vente de sacs cabas réutilisables et échangeables ne devrait pas constituer une obligation de la Charte d'Application. Mais les Commerces de Proximité désireux d'offrir ce service à leurs clients devraient néanmoins pouvoir rester libre de le faire.

Enfin, pour répondre aux spécificités des achats non prévus du promeneur, nous proposons de compléter ce dispositif par la distribution d'un sac de 10-15 l en tissus, pliable, qui trouverait sa place dans un sac à main, une sacoche, une poche ou sur le mousqueton d'un passant de ceinture. Il serait par ailleurs utilisé lors d'achats peu volumineux dans des commerces de proximité, et tout particulièrement dans les pharmacies (compatible avec la nécessité de confidentialité décrite précédemment). Un exemple est proposé sur la photo ci-contre.

[8] Un léger « bénéfice » peut-être envisagé pour financer les échanges gratuits à vie des procédés réutilisables.

Propositions de procédés de substitution aux SUU PE pour le territoire du SIVED, modalités de distribution et pistes de financement.

Priorité du choix	Type d'alternative	Mode de distribution de l'alternative	Quantités prévisionnelles	Commerces concernés par l'application	Pistes de financement
1 (Réutilisables)	**Sac cabas (biomatériau ou polyéthylène) réutilisable, 25 – 30 l.** **Ce sac devrait-être commun à tout le territoire et identifié aux couleurs d'Altern'Anse.**	Distribué par les **communes** à leurs administrés. La **Grande Distribution** devrait aussi jouer ce rôle de relais, de même que les **Commerces de Proximité** qui le souhaitent. **Ces substituts devraient être échangeables à vie.**	**2 sacs / personne pour des cabas « subventionnés » disponibles en mairie.** **Des cabas « supplémentaires » devraient pouvoir être achetés à prix coutant en mairie ou auprès des commerces qui le souhaitent** (= commerces relais).	**Tous types de commerces** (intégralité de la Grande Distribution et une majorité des Commerces de Proximité et des marchés forains).	**Cabas « subventionnés » :** ADEME, Conseil Régional PACA, Conseil Général 83, Provence Verte, Eco-Emballages, FISAC, SIVED, (via une taxe à hauteur de 5 € maximum/ foyer/an), Commerçants Engagés. **Cabas « supplémentaires »** : grand public.
	Sac en tissus pliable, 10-15 l. Constituerait un « sac de secours » que l'on a toujours sur soit (dans sa poche, son sac, …). Moins encombrant que le cabas, il viendrait en complément pour des achats de faible volume.	Distribué par les **communes** et les **Commerces de Proximité** qui le souhaitent.	**1 sac « subventionné » disponible en mairie pour les personnes qui en font la demande.** Même remarque que la case au dessus pour des **sacs « supplémentaires »**.	**Tous les commerces, et en particulier le textile et les pharmacies.** Ces alternatives pourraient aussi prendre la forme de cadeaux offerts aux clients (lors de l'achat d'un sac dans une maroquinerie par ex.).	Idem ci-dessus (sauf si cadeau offert aux clients d'un commerce : à la charge du commerçant).
2 (Jetables)	**Sac biodégradable en biomatériau** avec inscriptions pédagogiques.	Distribués par les **Commerces de Proximité** (libre service déconseillé pour optimisation du remplissage par les caissier(e)s).	À calculer finement par un complément d'enquête.	**Commerces de Proximité dont la distribution de sacs de caisse mono-usage constitue un impératif incompressible** (pour une certaine partie des sacs au moins) + **marchés forains.**	Commerces. Mais ce sont **les consommateurs** qui paieront en bout de chaîne puisque les tarifs des achats intègrent le coût des emballages).
3 (Jetables)	**Sac polyéthylène** (NF Environnement uniquement) avec inscriptions pédagogiques.	Proposition optionnelle à éviter dans la mesure du possible. Distribués par les **Commerces de Proximité et la Grande Distribution** (libre service déconseillé pour optimisation du remplissage par les caissier(e)s).	À calculer finement par un complément.	**Tous commerces (CP et GD) souhaitant assurer une transition progressive avant une suppression totale.**	Commerces de Proximité et Grande Distribution. Mais ce sont **les consommateurs** qui paieront en bout de chaîne puisque les tarifs des achats intègrent le coût des emballages).

Choix n°2 : Le sac jetable en amidon végétal

Pour les commerces dont les spécificités impliquent de conserver un fond incompressible de sacs jetables (magasins alimentaires en particulier), le sac biodégradable en amidon végétal constituerait une bonne alternative au sac polyéthylène jetable actuel. L'une des faces de ce sac, également commun à toute la zone SIVED, devra afficher les couleurs d'Altern'Anse ainsi qu'un message de sensibilisation orienté sur son aspect « non durable ». L'autre face pourrait être imprimée selon les souhaits des commerçants, du moins pour ceux qui tiennent au rôle publicitaire du sac et bien que nous ayons précédemment détaillé pourquoi une telle pratique n'était pas des plus recommandables.

Proposition de contenu pour le recto du sac jetable en biomatériau

Nous insistons sur le fait que ces sacs en biomatériau ne devront remplacer que la part incompressible de sacs à usage unique : ils ne doivent pas s'y substituer dans l'absolu. C'est pourquoi, ils ne devraient pas être subventionnés. Initialement acheté par les commerçants, ces sacs seraient payés par le consommateur en bout de course (prix des sacs compris dans le coût des achats). Ici aussi, une action de sensibilisation bien réfléchie et portant sur cet aspect, devrait pouvoir participer efficacement à leur limitation (rappel du coût minimum liés aux sacs à usage unique sur le SIVED : 130 000 €/an à la charge du consommateur). Dans ce même esprit, nous déconseillons l'accès à ces sacs en libre service afin que les caissier(e)s puissent optimiser leur remplissage et limiter ainsi leur consommation.

Choix n°3 : Le sac jetable en polyéthylène NF Environnement

Au cours de nos analyses, nous avons pu constater que l'idée d'une suppression totale des sacs mono-usage « sortie de caisse » recevait un avis mitigé, tant auprès des représentants de la Grande Distribution (plus de la moitié y est défavorable) que des Commerces de Proximité (avec des valeurs pouvant dépasser les 65% pour certaines catégories). Les consommateurs semblent plus conquis par cette idée que leurs commerçants puisque 62% y sont favorables. Cependant, un taux non négligeable de personnes souhaite encore pouvoir disposer de SUU lors de ses achats (34%, dont 21% qui acceptent l'idée d'une taxe verte).

Ces résultats démontrent la nécessité de mettre en place une diminution progressive des sacs à usage unique plutôt qu'un arrêt brutal si nous souhaitons que tous comprennent et s'approprient le dispositif. Le troisième choix devrait donc se porter sur des sacs en polyéthylène (certifiés NF Environnement) qui pourraient encore être disponibles gratuitement durant toute une année. L'objectif est de ne pas prendre le consommateur à dépourvu en lui laissant le temps de s'habituer à ne pas oublier son cabas. Bien entendu, si la mesure n'est pas accompagnée d'un outil d'incitation, elle risque d'être peu efficace. Deux appareils s'offrent à nous en la matière : la taxe verte et la sensibilisation poussée.

La taxe verte, nous l'avons vu, est formellement refusée par l'intégralité des commerçants et fait relativement peu d'émules chez les consommateurs. Elle est donc difficilement applicable à court terme. Il reste donc la solution d'une action de communication suffisamment puissante pour avoir un impact rapide et durable. Compte-tenu des enjeux, et pour être réellement efficace, il s'agirait de jouer sur l'émotif, la culpabilité, voire la stigmatisation des « mauvais élèves » qui continueraient à ne pas jouer le jeu de la diminution des sacs à usage unique. Un tel concept pourrait trouver sa voix au travers de larges inscriptions sur ces sacs, telles que proposée sur l'illustration ci-contre (vous reconnaîtrez probablement les références de notre inspiration…) :

Proposition (exemples) d'inscriptions à apposer sur le recto des sacs polyéthylène jetables résiduels durant la phase de transition vers leur disparition complète.

Proposition de contenu pour le verso des sacs jetables en polyéthylène

Contrairement aux sacs en amidon, ces sacs ne devraient pas être personnalisables : ce sont des recours ultimes, transitoires et peu recommandables auxquels le client ne doit faire appel qu'en cas d'oubli de son sac cabas (et avouez que les inscriptions proposées ne donnent pas spécialement envie de se balader avec dans la rue !).

Pour clore ce chapitre, signalons qu'en plus de ces procédés « normalisés » et territorialisés, il serait opportun de d'encourager les commerces à la vente d'autres alternatives telles que des paniers, chariots à roulettes et autres caissettes pliables. Le cas particulier de l'Electroménager/équipement du foyer pourrait être encouragé à investir dans des chariots prêtés aux clients pour faire aller du magasin à leur véhicule lorsque l'achat est encombrant. Enfin, des solutions potentielles pour limiter les autres types d'emballages à usage unique seront proposées plus loin.

B. *Que va contenir la Charte d'Application de 2007 ?*

Après avoir signé la Charte d'Engagement qui a permis de mener à bien la présente étude, les commerçants du SIVED seront invités à signer une Charte d'Application pour mettre en pratique les propositions retenues. Pour maintenir la dynamique mise en place, nous suggérons que ce document soit révisable un an après sa première signature. Par la suite, nous pourrons envisager une révision tous les deux ans par réunion du Comité de Pilotage **enrichi de représentants des commerçants**. Ci-après sont détaillés les engagements (pour 2007) de chacun des protagonistes de la Charte (organisme coordinateur et commerce) :

Pour l'organisme coordinateur

L'organisme coordinateur de la seconde phase d'Altern'Anse pourrait être un Office Départemental de la Consommation Durable avec pour prérogatives :

- D'assurer le rôle de **centrale d'achat** pour les sacs à usage unique résiduels afin de garantir la distribution de sacs communs à tout le territoire et de diminuer les tarifs.

- De centraliser et de superviser la **distribution et le renouvellement des sacs réutilisables** pour que tous les consommateurs soient équipés.

- **De fournir aux commerces des outils de communication et d'identification** efficaces (Label Commerce Engagé). Rapportons ici le cas du responsable d'un bar tabac de la zone SIVED qui, pour sensibiliser ses clients, s'appuyait sur un article sur Altern'Anse paru dans le journal Var Matin. Sur cette idée, et parmi d'autres outils, nous proposons de réaliser un panneau (format A3 à A0 en fonction de la taille du commerce) à poser au mur avec les principales indications permettant au commerçant de justifier l'absence de sac dans son commerce (illustration ci-contre).

- **De communiquer auprès du grand public sur le thème du Label**, de la forte implication des commerces partenaires, et des raisons de les choisir préférentiellement.

- De développer des campagnes visant à **convaincre les commerces non labélisés** d'adhérer à la démarche.

- Et, enfin, de **<u>contrôler la bonne application du cahier des charges de la Charte</u>**. En effet, nous avons pu constater quelques manquements au respect de la Charte d'Engagement (tapotons gentiment sur les doigts de tous ceux qui n'ont pas affiché les outils de sensibilisation fournis ou qui ont planqué l'urne sous un comptoir !). Ces infractions sont sans conséquence majeure pour ce premier stade du programme Altern'Anse. Par contre, les engagements d'application devront-être respectés avec rigueur, sans quoi les actions des commerçants jouant réellement le jeu pourraient être décrédibilisées au regard des « mauvais élèves ». L'organisme coordinateur aura donc à charge d'effectuer de réels contrôles réguliers pour s'assurer de la bonne application de la Charte.

Pour les commerces

- S'engager à **promouvoir activement l'usage des sacs cabas et autres procédés réutilisables en lieu et place des sacs à usage unique,** avec la contribution des responsables et des caissier(e)s.

- **Seuls les sacs à usage unique normalisés par l'organisme coordinateur seront tolérés**. Leur **distribution** devra être **parcimonieuse**. A ce titre, les sacs ne devront jamais être en libre service et donnés uniquement si le client en fait la demande. Leur remplissage devra se faire par le caissier(e) et de manière optimisée.

- Justifier des **économies** réalisées auprès de l'organisme coordinateur et les **redistribuer** selon le choix retenu : contribution à l'achat des cabas « subventionnés » ou répercutions sur les tarifs des produits vendus. Dans les deux cas, le consommateur doit-être le bénéficiaire de ces économies.

- Pour la grande distribution (et les commerces qui le souhaitent), servir **de relais** pour la vente de sacs cabas (normalisés) à prix coutant.

C. *Et pour les commerçants forains ?*

Les marchés forains présentent diverses caractéristiques qui rendent difficile la signature d'une Charte d'Application. Néanmoins, notre enquête a montré que les commerçants ambulants, pour leur majorité, étaient soucieux du problème.

Serait-il alors concevable, pour les communes, d'assurer un tarif de place préférentiel pour les forains ne distribuant pas de sac jetable « sortie de caisse » de caisse (or biomatériau) ? A défaut, les huit communes concernées pourraient-elles se concerter autour d'un projet d'Arrêté Municipal commun pour interdire la distribution de SUU en PE sur les marchés ? Les deux actions ne pourraient-elle pas être successives ?

D. *Ne peut-on pas aller un peu plus loin dès 2007 ?*

Au-delà des simples sacs « sortie de caisse », nous avons pu identifier une panoplie d'autres emballages jetables. Certains méritent que l'on s'y attarde car des alternatives simples existent et semblent rapidement applicables.

Le cas le plus flagrant est celui des sacs en PE ou en papier utilisés pour emballer ses légumes (chez le primeur comme en grande surface). Pour remédier ici aussi à l'usage unique, ne pourrions-nous pas envisager de distribuer des filets à légume en complément des cabas ? Au besoin, le poids de ces contenants normalisés pourrait être connu de tous les commerces labélisés de façon à ce que ces derniers puissent tarer leur balance en fonction. Dans ce cas, les sacs jetables à légume actuellement proposés dans les rayons pourraient peu à peu disparaître selon les mêmes modalités que les sacs sorties de caisse : par le biais d'une phase transitoire durant laquelle ils seraient toujours disponibles mais bardés d'inscriptions du genre : « ce sac nuit gravement à l'environnement : préférez le filet à légume disponible auprès de votre Mairie ! ».

Vient ensuite le cas des nombreuses barquettes, cartonettes et autres papiers aluminium sensées emballer pléthore de produits frais. Les habitudes évoluant, il semble difficile de revenir au bon vieux contenant consigné. Mais un client peut tout à fait demander à ce qu'on dépose ses achats à l'intérieur d'un récipient[9]. Ainsi, vous qui nous lisez, n'hésitez pas à utilisez vos boîtes hermétiques chez votre commerçant !

[9] Le contenant apporté par le client ne peut en aucun cas remplacer un préemballage (avec étiquetage prévu). Le commerçant doit alors pratiquer deux tarifs : avec ou sans emballage.

E. *Peut-on envisager d'autres perspectives à moyen terme ?*

Non seulement l'enthousiasme que nous avons rencontré lors de notre enquête montre que d'autres perspectives sont envisageables, mais, de surcroît, elles sont très souhaitables. Rappelons que le problème des sacs jetables ne constitue pas une finalité mais une amorce au développement d'une consommation plus responsable.

En ce qui concerne le suremballage industriel, les révisions de la Charte d'Engagement pourront proposer une « veille écologique » de la part des commerces. Ceux-ci pourraient ainsi s'engager à limiter les produits sur-emballés en appliquant un code éthique dans leur choix. Il va de soit qu'un engagement si fort serait une grande première s'il pouvait être mené de front par toutes les Grandes Surfaces du SIVED. Vertu de l'exemple oblige, une telle expérience serait de nature à faire beaucoup de « bruit » et sans doute bien des émules !

Dans un esprit de globalité écologique, les prérogatives de notre programme pourraient-être étendues au-delà des produits « solides ». Ainsi, à terme, la Charte d'Application pourrait aussi concerner les produits d'entretien par exemple. Les commerces pourraient-être sollicités pour proposer d'avantage d'articles exempts de bases pétrochimique et dont la biodégradabilité est attestée.

Les COUNS (COUrriers Non Sollicités, également appelés publicités non adressées) sont un fléau tout aussi important que le suremballage. Combien de ces publicités partent au tri (quand ce n'est pas aux ordures) sans avoir été lues ? Quel est l'impact écologique de cette pratique grandissante ? Et connaît-on le poids financier lié au traitement de ce papier en fin de vie sur un territoire comme celui-du SIVED ? Des autocollants « merci d'épargner ma boîte aux lettres » ont été réalisés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2004. Imprimés à un million d'exemplaires, ce sont environ 5 % des foyers qui sont équipés de ces petites vignettes qui permettraient d'économiser 410 000 tonnes de papier chaque année. Le SIVED en a déjà distribué une certaine quantité mais un programme massif de diffusion de cet outil ne pourrait-il pas être renouvelé ?

Pour revenir aux sacs plastiques, notre enquête a démontré que l'idée d'une taxe verte était encore prématurée. Nous avons donc opté pour préserver, au moins pendant un an, des sacs plastiques jetables gratuits, bardés d'un message de sensibilisation qui se veut fort et efficace. Toutefois, il ne s'agira pas de rendre cette situation « durable » jusqu'en 2010, le but étant de favoriser une transition en douceur et non pas d'instaurer une pratique figée. Ainsi, dès la première révision de la Charte d'Application (en 2008), nous pourrions proposer d'instaurer une taxe verte sur les sacs jetables en PE. Elle constituera une seconde étape vers leur suppression totale. Cette dernière pourrait ainsi voir le jour lors de la seconde révision de la Charte, c'est-à-dire à l'horizon 2010, en parfait accord avec l'application prévue de la Loi d'Orientation Agricole.

Restera le cas des téléphones mobiles « jetables ». Nous avouons tristement ne pas avoir de solution locale pour ce cas précis. Le seul outil à notre disposition serait la diffusion de la connaissance des enjeux liés à ce genre de pratiques. Espérons qu'elles se marginaliseront d'elles même dans un monde qui n'a pas d'autre choix que de devenir durable. La balle est dans le camp des consommateurs !

4. Conclusions

L'étude succinctement présentée dans ce document avait pour but d'amorcer un vaste programme de changement des comportements de consommation à l'échelle d'un territoire intercommunal, celui du SIVED. En huit mois, cette première phase d'Altern'Anse s'est jouée avec la participation des acteurs de la consommation pour tendre vers cet objectif de manière concertée. C'est à l'accueil formidable réservé par les commerçants et les consommateurs, au soutien du SIVED et de ses partenaires et à l'appui des élus et des personnels des 14 communes de la zone que nous devons les résultats de ce travail.

Cette synergie a permis d'obtenir une forte implication des Commerces de Proximité qui, à plus de 60%, ont choisi de signer la Charte d'Engagement. Ce taux est considérable, particulièrement en au regard de la taille du secteur étudié.

Mais il apparaît aujourd'hui qu'un minimum de 3 810 000 sacs sont distribués chaque années sur le territoire du SIVED, représentant au moins 130 000 € à la charge du consommateur. Les résultats sont néanmoins encourageants puisque la très large majorité des commerçants et des consommateurs sont disposés à développer des alternatives, dans le respect des préoccupations et des réalités locales spécifiques. De graves lacunes et idées reçues persistent néanmoins dans les connaissances globales (le sac papier est encore trop souvent présenté comme *la* solution) mais l'enthousiasme manifesté pour ce programme laisse envisager qu'elles pourront-être résorbées en temps voulu.

De ces premiers engagements va naître une seconde étape : celle de l'application. Les choix devraient-être portés sur la distribution raisonnée de procédés réutilisables (cabas) pour atteindre une diminution sensible des sacs à usage unique dès 2007. En marge de cette action phare, des alternatives secondaires faciliteront une transition vers une disparition totale des sacs jetables en polyéthylène, prévue d'ici à 2010. La démarche proposée se veut progressive, choisissant toujours la concertation, l'aspect réglementaire n'arrivant qu'en second recours. Et grâce à une collaboration privilégiée avec les représentants de la grande distribution, d'autres initiatives, plus ambitieuses encore, pourraient voir le jour dans de prochaines étapes.

Innovant et expérimental en matière d'approche territoriale et de méthodologies, Altern'Anse rappelle que le SIVED ne se contente pas d'appliquer des réglementations. Il développe une ambitieuse politique de conservation de l'environnement dont le fondement est fort bien résumé par son slogan : « nous trions pour les Hommes qui viendrons ».

Enrichis de la formule, Altern'Anse a ouvert une voie vers la notion du durable. Mais beaucoup reste à faire pour atteindre des objectifs qui impacteront positivement la problématique des déchets et, plus globalement, celle de la protection de l'environnement. L'intérêt déjà porté par d'autres collectivités pour le développement territorial du programme Altern'Anse conforte les énergies déployées et permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Pour autant, du travail reste à faire, particulièrement à l'heure ou tous les indicateurs du système Terre sont au rouge. Dans une note de synthèse, l'ADEME rappelle ainsi que « la suppression des sacs jetables constitue un élément d'une démarche de prévention et n'a de sens que si elle est accompagnée d'autres actions de réduction des impacts liés aux achats des ménages ».

Et c'est bien là un enjeu majeur, du moins si nous souhaitons préserver nos ressources et notre planète pour les générations à venir. Merci à tous ceux qui, conscients de cela, participeront aux choix et applications d'Altern'Anse.